

Cahier d'organisation d'une course d'orientation en Normandie

(Edition 2019)



Préambule

Ce document définit le cadre réglementaire applicable à l'organisation d'une course d'orientation de niveau régional en Région Normandie.

Il a été proposé par la Commission Technique et adopté par le Comité Directeur. Il a été rédigé à partir du Règlement des Compétitions de la FFCO, édition 2018.

Ce document est articulé en 2 parties :

- Chapitre 1 = Règlement sportif Région Normandie
- Chapitre 2 = Recommandations pour l'organisation d'une course d'orientation régionale en Normandie.

Il vient en complément du règlement des compétitions fédéral en vigueur édité par la FFCO. Dans le silence du règlement sportif Région Normandie, les dispositions du règlement fédéral sont applicables.

Chapitre 1

Règlement sportif Région Normandie

1. Préambule

Toutes les courses régionales, (hors championnats), toutes disciplines et toutes épreuves au CN ou non, toutes les manifestations départementales toutes disciplines et toutes épreuves, au CN ou non, sont organisées par circuits de niveaux de compétences (**circuits de couleur**) dans le respect des niveaux de couleur définis par la méthode fédérale, des caractéristiques des différents formats de courses et du guide des circuits de couleur.

- Les concurrents licenciés adultes choisissent librement leur circuit. Toutefois, les responsables des clubs, cadres sportifs et organisateurs doivent être particulièrement attentifs au choix des circuits par rapport au niveau des licenciés.
- Les licenciés « Découverte-Compétition » n'ont accès qu'aux circuits vert, bleu et jaune.

2. Modalités d'organisation des courses.

2.1. Inscriptions – tarifs

Les tarifs d'inscription aux courses pédestres sont fixés chaque année par le Comité Directeur. Les tarifs ci-dessous sont applicables aux licenciés Région Normandie FFCO, UNSS et UGSEL.

Catégories	sprint	Moyenne distance – Même jour qu'un sprint	Moyenne distance seule	Longue Distance
D-H 20 et plus	5€	6€	7€	8€
D-H 18 et moins	5€	5€	5€	6€

Pour les courses au classement national, les inscriptions se font sur le site fédéral en respectant les dates de clôture des inscriptions.

La liste des inscrits doit être affichée à l'accueil et au départ de la course.

2.2. Pass'compét , pass'découverte – certificat médical

Un pass'compét ou un pass'découverte doit être délivré par l'organisateur à tout pratiquant non licencié FFCO (y compris aux licenciés d'une fédération étrangère). Les dispositions suivantes s'appliquent :

- Un pass'compét permet l'accès à tous les circuits ;

- Un pass'découverte donne accès à des circuits de niveau de difficulté jaune au maximum ;
- Les licenciés UNSS et UGSEL sont dispensés de pass'compétition, mais devront présenter un certificat médical, dont les modalités sont décrites ci-après, pour être chronométrés.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition ou à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de l'inscription est obligatoire pour être chronométré. Pour les étrangers, le certificat médical fourni devra être rédigé dans une langue permettant à l'organisateur de s'assurer de l'identité du médecin, de sa signature et de sa date de validité.
- Pour toutes les manifestations organisées en Normandie, l'organisateur est libre de fixer le prix du pass'compet et du pass'découverte, sans dépasser le tarif fédéral en vigueur. Quel que soit le prix demandé, l'organisateur est tenu de reverser la quote-part fédérale ainsi que la quote-part Ligue.

2.3. Fléchage routier

Les panneaux devront obligatoirement mentionner « Course d'orientation ».

2.4. Promotion de la course d'orientation

Une annonce de course doit être transmise au webmaster de la Ligue et aux Présidents des Clubs de la Ligue au minimum un mois avant la compétition.

Les résultats seront transmis, après accord de l'arbitre, au webmaster de la Ligue au plus tard 24H après la compétition.

2.5. Informations de course

Lors de l'accueil des concurrents, l'organisateur doit porter à leur connaissance toutes les informations qui peuvent influencer sur le bon déroulement et l'équité de la compétition. Il faut notamment préciser :

- Les zones interdites
- Les légendes particulières
- L'heure de fermeture des circuits
- L'identité de l'arbitre.

2.6. Les cartes

Les cartes doivent être aux normes IOF et respecter le règlement cartographique fédéral.

Pour les courses pédestres, l'échelle de la carte sera : 1/4000, 1/5000, pour les cartes ISSOM et 1/10000 pour les cartes ISOM *

Pour les courses à VTT, l'échelle de la carte ISMTBOM sera: 1/20 000 ou 1/25 000 *

* Sauf autorisation spécifique de l'arbitre-délégué avec l'avis de la Commission Technique si l'arbitre-délégué la sollicite.

Si une ancienne carte du terrain de course existe, un exemplaire devra être clairement affiché à l'accueil des compétiteurs.

2.7. Les postes de contrôle

Le numéro officiel est celui du boitier.

L'utilisation de piquets ou tréteaux est fortement recommandée et est obligatoire pour le championnat de Ligue de sprint.

Les postes de contrôle seront placés à des lieux caractéristiques du terrain et nettement identifiables sur la carte. Ils doivent être visibles à partir du moment où le concurrent atteint l'élément indiqué par la définition du poste.

En moyenne et longue distance, les postes ne doivent pas être placés à moins de 30 mètres les uns des autres, sur des éléments de nature différente. Deux postes sur deux éléments de même nature ne peuvent être distants de moins de 60 mètres.

En sprint, les postes ne doivent pas être placés à moins de 15 mètres les uns des autres, sur des éléments de nature différente. Deux postes sur deux éléments de même nature ne peuvent être distants de moins de 30 mètres.

2.8. Les parcours

La somme des dénivelées positives sur un parcours ne doit pas dépasser 4% de la longueur du parcours par les itinéraires les plus logiques, quelle que soit la discipline.

Les zones et passages dangereux doivent être délimités par de la tresse de couleur.

2.9. Le système de contrôle

L'utilisation d'un dispositif de pointage électronique « Sportident » est obligatoire.

Le coureur est tenu d'utiliser le dispositif de pointage qui a été enregistré lors de son inscription.

Le coureur est seul responsable de son pointage électronique, attesté par les signaux sonores et /ou lumineux émis par le poste.

En cas de non fonctionnement du dispositif de pointage électronique ou d'absence d'un élément du poste de contrôle, le coureur utilisera la pince présente à chaque poste pour prouver son passage en poinçonnant sa carte.

2.10. Le départ

La plage d'ouverture du départ aux concurrents doit être de 2 heures au minimum.

Chaque coureur est responsable de la gestion de son départ (réinitialisation de son pointeur électronique, prise de fiche de définitions des contrôles, prise de carte, etc...)

Les définitions des postes sont à la disposition des compétiteurs avant le départ, si celles-ci ne sont pas imprimées sur la carte. La longueur, la somme des dénivelées positives, le nombre de postes du parcours et les catégories/ couleur du circuit doivent y figurer.

Les heures de départ des championnats de Ligue sont imposées.

Le départ doit être donné au moyen d'un signal sonore.

L'intervalle de temps entre départs échelonnés doit être de 2 minutes entre 2 concurrents de clubs différents (1 minute en sprint) et de 4 minutes entre 2 concurrents de même club (2 minutes en sprint).

Le point de départ à partir duquel les concurrents doivent s'orienter sera matérialisé sur le terrain par une toile de poste de contrôle. Son accès depuis la ligne de départ est obligatoire et balisé.

Les cartes doivent être résistantes à l'eau ou présentées sous plastique au départ quelques soient les conditions météorologiques. Les circuits doivent être imprimés ; la carte doit mentionner le nom du circuit, ainsi que les catégories s'il y a lieu.

2.11. L'arrivée

L'itinéraire entre la dernière balise et la ligne d'arrivée doit être obligatoire et balisé.

Dans le cas de compétitions avec des départs en masse ou en chasse, l'arrivée doit être matérialisée par une ligne au sol. Les boîtiers "arrivée" doivent être situés plusieurs mètres derrière la ligne d'arrivée. L'ordre d'arrivée des coureurs est défini par un juge désigné par l'arbitre situé au franchissement de la ligne.

Les temps de course doivent être donnés sous le format heure : minutes : secondes.

Le passage à l'arrivée de tous les concurrents est obligatoire, même en cas d'abandon. Une fois la ligne d'arrivée franchie ou le relais transmis, le coureur n'a plus le droit de retourner poinçonner des postes.

2.12. Les résultats

- **Officieux**
 - Les résultats provisoires de tous les coureurs doivent être affichés sur le lieu de course.
 - Un concurrent qui termine son parcours en respectant les règles de course est classé.
 - Un concurrent qui ne termine pas son parcours, ou enfreint involontairement les règles de course est PM.
 - Un concurrent qui enfreint volontairement les règles de course, ou qui commet une faute grave contre la probité sportive est disqualifié par l'arbitre.
 - Cas spécifique des relais : les équipes dont le dernier relayeur est parti en masse seront classées après celles qui ont transmis le relais régulièrement. Dans ce cas, le classement s'effectuera par addition des temps des relayeurs de l'équipe.
 - Les résultats doivent être envoyés le soir même de la course pour publication sur le site internet de la Ligue.
- **Officiels**
 - Contenu
 - Titre de la course – date – lieu – club organisateur – nom de la carte-
 - Nom du traceur, du traceur en formation, du contrôleur des circuits, de l'opérateur GEC et de l'arbitre.
 - Statistiques : nombre total de participants – nombre de Pass'compet
 - Les résultats par circuit (avec rappel des distances par circuit), les résultats par catégories.
 - Distribution des résultats officiels après validation par l'arbitre, 8 jours maximum après la course.
 - Destinataires :
 - Clubs
 - LNCO

2.13. Les réclamations

Les réclamations concernant une irrégularité, le déroulement ou les résultats de l'épreuve doivent être formulées par écrit et transmises à l'arbitre dès que l'irrégularité est constatée, dans la limite de 1 heure après la fermeture des circuits, par le responsable du club ou son représentant.

Les réclamations concernant une discordance entre les résultats affichés et les résultats officiels expédiés après la course doivent être adressées à la Commission Technique de la Ligue dans la limite de 1 semaine après l'envoi des résultats, par le responsable du club.

2.14. Les courses labellisées « Classement National »

Les compétitions labellisées au Classement National (CN) devront respecter le présent règlement et répondre au cahier des charges établi par la FFCO qui régit ce type de compétition.

3. Contrôle des compétitions

3.1. Championnats de Ligue LD, MD et sprint, autres courses régionales inscrites au CN ou non

L'organisation est soumise aux contrôles suivants :

- Un contrôleur des circuits régional
- Un arbitre/délégué régional obligatoirement extérieur à la structure organisatrice et désigné par la Commission Technique de la Ligue.
- L'arbitre peut se faire assister d'experts si le besoin s'en fait sentir. Il doit prendre toutes les mesures utiles pour réunir les éléments matériels et témoignages susceptibles d'éclairer ses décisions...
- Pour valider l'épreuve :
 - L'arbitre doit rédiger et faire parvenir (par voie informatique) dans les 8 jours qui suivent la compétition un compte rendu selon le modèle en ligne sur le site de la FFCO :
 - Au secrétariat FFCO, à la Commission Technique de la Ligue et à l'organisateur pour les manifestations inscrites au Classement National ;
 - A la Commission Technique de la Ligue et à l'organisateur pour toutes les autres manifestations.
 - Le contrôleur des circuits doit faire parvenir un compte rendu à la Commission Technique de la Ligue sous 8 jours selon le modèle en ligne sur le site FFCO.
 - Les experts doivent transmettre à la Commission Technique de la Ligue, sous 8 jours, les fiches d'évaluation des experts stagiaires le cas échéant.

3.2. Le jury d'appel régional

Il est composé de 3 membres :

- 2 membres du corps arbitral désignés par la Commission d'arbitrage régionale
- 1 membre du Comité Directeur désigné par le Président de la Ligue

Un autre membre du corps arbitral régional et un autre membre du Comité Directeur peuvent être désignés en tant que suppléants.

Le jury d'appel statue sur les décisions de l'arbitre régional et sur toutes les réclamations faites auprès de la Ligue.

Le jury ne peut valablement délibérer que si les 3 membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité.

L'appel est adressé par pli recommandé au jury d'appel régional dans les 8 jours ouvrables suivant la publication des résultats, il est accompagné d'une somme de 50 euros qui est restituée si la réclamation est jugée recevable.

4. Les Championnats de Ligue de Normandie

4.1. Le championnat de Normandie de Longue Distance pédestre.

La course compte pour le Classement National et sert de sélection pour le Championnat de France de Longue Distance. Il n'y a de qualification que pour les catégories HD16, HD18, HD20E et HD21E

Circuits et catégories :

Circuit	Catégories	Temps du vainqueur
Violet 1	H21E	80'
Violet 2	D21E.H20E.H21A.H35	80'
Violet 3	D20E.H18.H20A.H40.H45	80'
Violet 4	D18.D21A.D35.H50.H55 H21C	55'
Violet 5	D20A.D40.D45	55'
Violet 6	D50.D55.H60.H65 H40C D21C	45'
Violet 7	D60.D65.D70 et + .H70 ET + D40C	45'
Orange 1	H16	55'
Orange 2	D16	45'
Jaune 1	H14	40'
Jaune 2	D14	35'
Bleu	D12.H12	30'
Vert	D10.H10	25'
Jalonné	Jalonné	3kms jalons maxi

Les regroupements de catégorie sont autorisés comme ci-dessus 80', 55' et 45'

Le circuit Vert sera obligatoirement distinct du circuit Jalonné si celui-ci existe.

Sont déclaré(e)s champion(ne)s de Normandie de longue distance, le (la) premier(e) compétiteur(trice) licencié dans un club de la région Normandie dans chaque catégorie d'âge. Les classes « A » et « C » ainsi que les catégories Jalonné ne permettent pas l'obtention d'un titre.

En l'absence de candidat à l'organisation de ce championnat de Normandie Longue Distance, l'épreuve pourra être disputée lors du Championnat d'une Ligue limitrophe.

4.2. Championnat de Normandie de Moyenne Distance pédestre

La course compte pour le Classement National et est qualificative pour les championnats de France.

L'intervalle des heures de départ est de 2 minutes.

Circuits et catégories :

Circuit	Catégories	Temps du vainqueur
Violet 1	H20E.H21E	35'
Violet 2	D21E.H20A.H21A.H35	35'
Violet 3	D20E.H18.H40.H45	35'
Violet 4	D18.D20A.D21A.D35	35'
Violet 5	D40.D45.H50.H55	30'
Violet 6	D50.D55.H60.H65	25'
Violet 7	D60.D65.D70 et +.H70 et +	25'
Orange 1	H16	25'
Orange 2	D16	25'
Jaune 1	H14	25'
Jaune 2	D14	25'
Bleu	D12.H12	25'
Vert	D10.H10	25'
Jalonné	Jalonné	3kms jalons maxi

Les regroupements de catégories sont autorisés comme décrits par les surlignages ci-dessus.

Le circuit Vert sera obligatoirement distinct du circuit Jalonné si celui-ci existe.

Sont déclaré(e)s champion(ne)s de Normandie de moyenne distance, le (la) premier(e) compétiteur(trice) licencié dans un club de la région Normandie dans chacun des sept groupements de catégories d'âge définis ci-dessus, homme et dame. Les classes open ainsi que les catégories Jalonné ne permettent pas l'obtention d'un titre.

Le nombre d'athlètes qualifiés par catégorie est défini par le règlement des compétitions fédérales.

4.3. Championnat de Normandie de Sprint pédestre

La course compte pour le Classement National et est qualificative pour les championnats de France.

Circuits et catégories :

Circuit	Catégories	Temps du vainqueur
Orange Hommes	H20 et +	12-15'
Orange Dames	D20 et +	12-15'
Jaune Hommes	H14 à H18	12-15'
Jaune Dames	D14 à D18	12-15'
Bleu	D/H 12 et -	12-15'

Les distances annoncées doivent correspondre à la **distance réelle** sur le parcours optimal.

Sont déclaré(e)s champion(ne)s de Normandie de sprint, le (la) premier(e) compétiteur(trice) licencié dans un club de la région Normandie dans chacun des cinq groupements de catégories d'âge définis ci-dessus.

Le nombre d'athlètes qualifiés par catégorie est défini par le règlement des compétitions fédérales. Le circuit bleu n'est pas qualificatif pour le Championnats de France.

4.4 Championnat de Normandie de Course d'Orientation de Nuit

L'organisation est soumise aux mêmes exigences que les courses régionales mais comporte quatre circuits :

Circuit	Catégories	Temps du vainqueur
Violet	H16+	45'
Violet court	D16+	35'
Orange		35'
Jaune		30'
Bleu	HD12+	15'

Sont déclaré(e)s champion(ne)s de Normandie de CO de nuit le (la) premier(ère) compétiteur(trice) licencié(e) dans un club de Normandie pour chacun des regroupements suivants :

- H16 à H45
- D16 à D45
- H50 et +
- D50 et +
- D14
- H14
- D/H12

Les HD10 ne sont pas autorisés à courir de nuit.

4.5 Les championnats de Normandie de course d'orientation à VTT

Les règles spécifiques à la discipline sont celles édictées par le règlement des compétitions FFCO, notamment en ce qui concerne les circuits proposés et les catégories associées.

5. Les autres courses régionales

5.1. Régionale Longue Distance

Les circuits proposés doivent être les suivants :

Circuits de couleur	Distances indicatives
Violet long	8 – 10 km
Violet moyen	5 – 6 km
Violet court	4 -5 km
Orange	6 – 7 km
Jaune	4 – 5 km
Bleu	3 – 4 km
Vert	2 – 2,5 km
Jalonné	2 – 2,5 km

Les distances sont exprimées en Km-effort et comprennent un dénivelé positif sur la base de 100m = 1 km.

Le circuit « Vert » sera obligatoirement distinct du circuit « Jalonné » s'il existe.

5.2. Régionale moyenne distance

Les circuits proposés doivent être les suivants :

Circuit	Distance indicative
Violet hommes	5 – 5,5 km
Violet Dames	4 – 4,5 km
Orange	3,5 – 4 km
Jaune	3 – 3,5 km
Bleu	2,5 – 3 km
Vert	2 – 2,5 km
Jalonné	2 – 2,5 km

Les distances sont exprimées en km-effort et comprennent le dénivelé positif sur la base de 100m = 1 km.

Le circuit « Vert » sera obligatoirement distinct du circuit « Jalonné » s'il existe.

5.3. Régional sprint

Les circuits proposés doivent être les suivants :

Circuit	Distance indicative
Orange Hommes	2,5 – 3 km
Orange Dames	2 - 2,5 km
Jaune Hommes	2 – 2,5 km
Jaune Dames	2 km
Bleu	1 – 1,5 km

Les distances annoncées doivent correspondre à la distance réelle sur le parcours optimal.

Chapitre 2

Recommandations pour l'organisation d'une course d'orientation régionale

Préambule

Ce chapitre complète Le Règlement Sportif de Normandie afin d'aider les structures organisatrices. Son objectif est de donner des solutions et des explications pour que le règlement sportif soit applicable et donc appliqué sur le terrain.

Avant la course

1. Candidature

Toute course régionale doit avoir l'aval du Comité Directeur de la Ligue, et être déclarée avant le 1^{er} décembre de l'année précédente sur le site de la FFCO et avant le 1^{er} novembre de l'année précédente à la Commission Technique de la Ligue.

L'organisateur désigne un traceur et un contrôleur diplômés de niveau régional. Le contrôleur doit contrôler chaque poste pré-balisé par le traceur, et ce avant la pose de piquets, afin de valider l'endroit et la définition des postes.

Un traceur stagiaire ne peut pas être contrôlé par un CCR stagiaire. Quand le traceur est stagiaire, le contrôleur doit être extérieur à la structure organisatrice. Dans le cadre d'une organisation Ligue, si le traceur est stagiaire, le contrôleur pourra être de la Ligue mais pas du même club.

Sur proposition de la Commission Technique, la Ligue nomme un délégué – arbitre régional. Si la course se déroule sur un nouveau terrain, le Délégué-Arbitre a en charge de valider que le terrain est approprié pour une course régionale (technicité, parking....) et que la qualité de la cartographie est compatible avec le niveau régional

1. Le terrain

Le terrain de la compétition doit favoriser l'équité sportive. L'organisateur devra donc veiller à ce que les membres de son club qui connaissent le terrain s'abstiennent de participer à la compétition (cartographe).

Il est important de ne pas organiser « une course sauvage » et donc de posséder toutes les autorisations nécessaires :

- Propriétaires,
- Mairies concernées
- ONF...

2. La carte

Une carte de compétition doit être déclarée et avoir obtenu un numéro, ce qui garantit une qualité optimale. Pour déclarer une carte, il convient de s'adresser à la Commission cartographie du Comité Départemental, ou à défaut de la Ligue.

L'échelle réelle de la carte doit impérativement être celle affichée. Il convient d'être particulièrement vigilant dans le cas des extraits de carte ou des cartes redimensionnées pour permettre l'impression sur un format plus réduit.

L'impression des cartes avec les circuits doit être faite avec la plus grande rigueur (contrôle de la conformité de chaque carte) ; Il convient notamment de découper les cercles des postes masquant des éléments essentiels et de déplacer si nécessaire les numéros de poste ou les traits entre postes. L'impression des définitions ne doit pas non plus être négligée. Celles-ci doivent être lisibles par tous les coureurs (ne pas les imprimer trop petites). Les surimpressions des parcours sur les cartes sont faites au moyen d'une encre (si possible transparente) de couleur rouge violet. Il est obligatoire de ne pas masquer les éléments essentiels à l'orientation.

3. Le matériel

Le fonctionnement du matériel doit être vérifié dans la semaine précédant la compétition.

Afin d'éviter tout problème, il est nécessaire de faire un inventaire précis et écrit du matériel prêté ou loué lorsqu'on le récupère et qu'on le rend, inventaire écrit et contradictoire signé des 2 parties. Le dernier détenteur est responsable de l'état du matériel.

4. Communication

La course doit faire l'objet d'une publicité minimale :

- Annonce de course sur le site de la Ligue de Normandie, au minimum 1 mois avant,
- Presse locale, si possible

- Diffusion de l'annonce de course aux présidents de clubs 1 mois avant la course. L'annonce de course doit être validée par l'arbitre avant d'être publiée.

5. L'accueil

Si les inscriptions sont autorisées sur place, Les personnes chargées de l'accueil devront veiller à ce que les coureurs possèdent tous une licence FFCO avant de participer à la compétition. Pour cela il convient de travailler avec des archives fédérales au jour de la clôture des inscriptions:

La veille de la course, mettre à jour les archives dans le logiciel de GEC.

Avec le système électronique de gestion des licences, toute personne non inscrite dans les archives doit être considérée comme non licenciée.

6. Gestion de Pass'compéti, Pass'découvertes et des certificats médicaux

Les non licenciés ayant acquis un Pass'compét peuvent courir sur l'ensemble des circuits. Ils seront chronométrés uniquement sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition ou de non contre-indication de la pratique du sport en compétition datant de moins de un an au jour de l'inscription.

Les non licenciés ayant acquis un Pass'découverte peuvent courir sur les circuits de difficulté jaune au maximum. Ils seront chronométrés uniquement sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition ou de non contre-indication de la pratique du sport en compétition datant de moins de un an au jour de l'inscription.

Toute forme de chronométrage établit la notion de compétition. En l'absence de certificat médical répondant aux conditions prévues par la FFCO, il est impératif de s'assurer qu'aucun classement ni temps n'est affiché. De plus, il ne faut en aucun cas communiquer au coureur une feuille de temps résultant de la lecture de son pointeur électronique, le pointeur ne devant servir qu'à valider le passage aux balises.

Pendant la course

1. Le départ

Dans la mesure du possible, une aide doit être proposée aux personnes munies d'un Pass'découverte : décryptage de la carte, conseils d'orientation. Une attention toute particulière doit être accordée à ces personnes qui sont des licenciés potentiels.

L'organisation de la zone de départ doit rester simple tout en veillant à interdire les éventuelles stratégies de course collective, notamment en espaçant les coureurs de même club et même catégorie.

Les organisateurs prendront toutes les dispositions nécessaires afin de permettre aux coureurs qui le désirent de s'échauffer dans de bonnes conditions.

2. L'arrivée

Les cartes sont conservées par l'organisateur jusqu'au dernier départ.

3. Les résultats

Les résultats provisoires doivent être affichés régulièrement.

Les résultats officiels doivent prendre en compte les cas particuliers :

- Les concurrents ayant courus en disposant d'un avantage par rapport au terrain (par exemple un membre de l'organisation qui a posé) doivent être non classés (NC).
- Les concurrents disqualifiés par l'arbitre doivent être notés DISQ.
- Les concurrents ayant abandonnés ou absents peuvent être notés ABAN ou ABS.

Après la course

Transmission des résultats

Après validation par l'arbitre, ils doivent parvenir par mail à la Ligue et aux clubs visiteurs.